



### **Décision n° 2020 - 0522**

fixant la liste des terrains devant être soumis à l'action de l'association communale de chasse agréée de MONTBOUDIF

#### **Le président de la fédération départementale des chasseurs**

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.422.10 à L.422.19, et R.422-42 à 58,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 juillet 1971 portant agrément de l'association communale de chasse de MONTBOUDIF,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-619 DDT du 25 juillet 2016 fixant la liste des terrains devant être soumis à l'action de l'association communale de chasse agréée de MONTBOUDIF,

Vu la déclaration d'apport d'un territoire antérieurement exclu du territoire de chasse de l'ACCA de Monsieur TISSANDIER Jean reçue le 25 septembre 2020,

Vu l'avis du président de l'ACCA de MONTBOUDIF consulté lors d'une Assemblée générale le 1<sup>er</sup> août 2020,

Sur proposition du Directeur de la Fédération Départementale des Chasseurs,

#### **Décide :**

**Article 1** - L'ensemble du territoire communal de MONTBOUDIF est soumis à l'action de l'association communale de chasse agréée de MONTBOUDIF.

Sont exclus les parties situées dans un rayon de 150 mètres autour de toute habitation ou closes ainsi que les terrains des propriétaires ayant formulé opposition en vertu de l'article L.422.10 du code de l'environnement, dont la liste figure en annexe 1, 2 et 3 de la présente décision. Les terrains en opposition sont précisés à titre indicatif sur la carte annexée à la présente décision.

**Article 2** - L'arrêté préfectoral n°2016-619 DDT du 25 juillet 2016 fixant la liste des terrains devant être soumis à l'action de l'association communale de chasse agréée de MONTBOUDIF est abrogé.

**Article 3** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux introduit auprès du président de la fédération départementale des chasseurs du Cantal, ou d'un recours contentieux par saisine du tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à compter de son affichage en mairie.

**Article 3** - Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, le maire de MONTBOUDIF sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au

recueil des actes officiels de la Fédération Départementale des Chasseurs, affichée en mairie de MONTBOUDIF pendant 10 jours au moins et notifiée au Président de l'ACCA de MONTBOUDIF et au chef du service départemental de l'Office Français de la Biodiversité. Une copie numérique sera transmise à la direction départementale des territoires.

Fait à Aurillac, le 25 septembre 2020

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Cantal

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP' with a stylized flourish.

Jean-Pierre PICARD

**Annexe 1 à la décision n° 2020 - 0522**

**Liste des terrains ayant fait l'objet d'une opposition cynégétique conformément au 3° de l'article L.422.10 du code de l'environnement**

Désignation des parcelles	Propriétaires
Section G n°282 Section H n°356 à 361, 364, 365, 370, 489, 492, 512, 513. <b><u>Surface de 29 hectares environ</u></b>	CONSTANTIN CHRISTIAN
Section G n°643 <b><u>Surface de 55 hectares environ</u></b>	PAPON YVES-PASCAL
Section G n°138, 139, 143, 144, 159, 160, 150, 165, 153, 156, 170, 171, 173, 174. <b><u>Surface de 34 hectares environ</u></b>	LEMMET RAYMOND
Section G n°37 à 40, 42, 45, 46, 47, 49, 50, 81, 86, 87, 544, 623, 624, 626. <b><u>Surface de 75 hectares environ</u></b>	AURIEL BERNARD

**Annexe 2 à la décision n° 2020 - 0522**

**Liste des terrains ayant fait l'objet d'une opposition de conscience conformément au 5° de l'article L.422.10 du code de l'environnement**

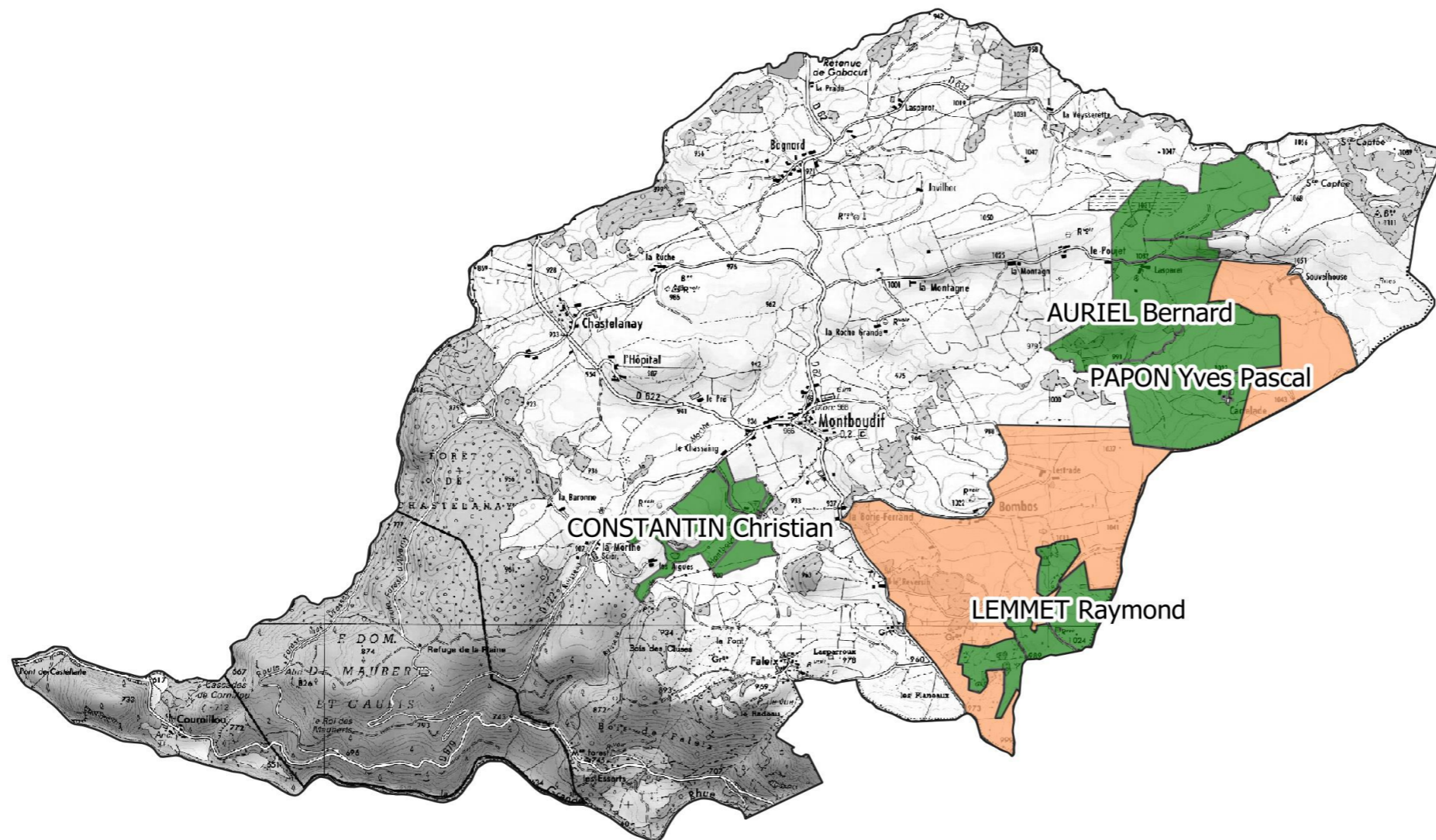
Désignation des parcelles	Propriétaires
Sans objet	

**Annexe 3 à la décision n° 2020 - 0522**

**Liste des terrains classés enclave conformément à l'article L.422.20 du code de l'environnement**

Désignation des parcelles	Propriétaires
Sans objet	

### Décision Carte de situation Territoire de chasse ACCA MONTBOUDIF



Reserve de chasse  
et de faune sauvage

Oppositions:  
De conscience  
cynégétique  
enclave

Support :  
Données :FDC15  
  
DDT15/Service/Unité/XX